FAQ | Wébinaire

MÉTHODE PPI ALIGNÉ CLIMAT : une méthode pour aligner finances locales et climat

Questions / réponses issues des échanges du jeudi 5 novembre 2026 · TOTEn × I4CE

Cette FAQ reprend les questions posées par les participants dans la conversation du wébinaire co-organisé par le réseau TOTEn et I4CE (Institut de l'économie pour le climat), ainsi que les éléments de réponse apportés en séance par I4CE. Les compléments attendus sont signalés entre crochets.

N°	Thème	Question	Réponse
1	Notions clés	**Que sont les « dépenses brunes » ?**	Les dépenses « brunes » (ou défavorables) désignent les flux budgétaires qui nuisent à l'environnement. I4CE s'est intéressé à celles des collectivités qui contribuent significativement aux émissions de gaz à effet de serre, identifiées grâce à la méthodologie d'Évaluation climat des budgets (ECB, ou « budget vert »), fondée sur la taxonomie verte européenne et la SNBC. Ces dépenses défavorables au climat peuvent relever du fonctionnement, par exemple pour la consommation d'énergies fossiles et de carburants ou de l'investissement : construction et élargissement de routes (premier poste), construction artificialisante de bâtiments, acquisition de chaudière fioul/gaz, de véhicules thermiques, subventions aux aéroports, matériel ferroviaire diesel. En 2024, les investissements défavorables des collectivités ont été estimés à 5,6 Md€, soit 25 % de moins en volume qu'en 2014. La SNBC suppose de les réduire de 74 % d'ici 2035. Cela dégagerait des économies directes estimées à 3,6 Mds€ en moyenne par an, nécessaires mais insuffisantes face à un besoin d'investissement climat de 19 Md€ par an. Pour plus d'informations : Moins de brun, plus de vert : la nécessaire redirection des dépenses locales - I4CE
2	Notions clés	**Pouvez-vous donner un exemple de redirection ?**	La redirection consiste, au sein des budgets locaux, à réduire les dépenses défavorables au climat et à augmenter les investissements favorables. En pratique, elle passe par trois choix, qui peuvent se combiner dans un même budget, voire sur une même opération : • **la priorisation** des investissements climat, par des arbitrages politiques et budgétaires en leur faveur. *Exemple : financer en priorité la rénovation thermique des écoles.* • **la déprioritisation**, voire le renoncement, à des projets ou équipements que la priorité donnée à la transition rendrait obsolètes ou contre-productifs. *Exemple : renoncer à une extension de voirie.* • **la substitution** d'équipements carbonés par des alternatives décarbonées, lorsqu'elles existent. *Exemple : remplacer des véhicules thermiques de la flotte par des véhicules électriques.* Ces choix peuvent se combiner : une collectivité qui renonce à une extension de voirie peut réaffecter l'enveloppe à la rénovation de ses écoles.
3	Budget vert	**Le budget vert est-il un outil de redirection ? Comment s'articule-t-il avec**	Oui. Le budget vert donne une photographie de l'impact des dépenses de la collectivité sur le climat : il permet d'identifier les dépenses brunes, puis de décider de les réorienter ou de ne plus les financer à

N°	Thème	Question	Réponse
		le PPI aligné climat ?	l'avenir. Il est complémentaire du PPI aligné climat : le budget vert (ou l'annexe environnementale, désormais obligatoire) dit où l'on en est à un instant donné, mais pas quelle trajectoire suivre. Le PPI aligné climat joue le rôle de « GPS » : il indique ce qu'il faut programmer en plus, ce qu'il faut adapter et ce qu'il faut rediriger ou abandonner.
4	Budget vert	**Existe-t-il une expertise extérieure sur les budgets verts produits, ou s'agit-il uniquement d'auto-analyse ?**	L'annexe verte est obligatoire au compte administratif / compte financier unique (CFU). I4CE n'expertise pas les budgets verts des collectivités, même si les résultats nationaux l'intéressent pour ses analyses. Le budget vert sert avant tout à la collectivité elle-même pour progresser d'année en année et pour orienter les arbitrages budgétaires lorsque l'analyse est menée en interne et tout au long de la construction du cycle budgétaire. Pour aller plus loin, le wébinaire budget vert organisé au printemps par le réseau TOTEn avec l'ADEME apporte des éléments complémentaires [Ajouter le lien vers le replay].
5	Adaptation	**Le surcoût de +10 % appliqué à la rénovation énergétique pour intégrer l'adaptation comprend-il le rafraîchissement, la végétalisation, les brise-soleil ?**	I4CE applique, dans son chiffrage national, environ 10 % supplémentaires au coût des travaux de rénovation énergétique pour intégrer le confort d'été. Ce surcoût couvre notamment les protections solaires (brise-soleil), la ventilation et l'isolation. La végétalisation n'est pas incluse. Le détail figure dans le cahier atténuation. Le cahier adaptation le prolonge avec des exemples de pratiques dans différentes collectivités.
6	Adaptation	**Existe-t-il un questionnement pour vérifier que les investissements sont adaptés au climat futur (et éviter la maladaptation) ?**	Adapter son territoire au climat futur nécessite de (i) prendre connaissance des projections climatiques locales (outils « climadiag » de Météo-France notamment) et (ii) d'élaborer en connaissance une stratégie d'adaptation pour son territoire. Cette stratégie d'adaptation doit donner un niveau d'ambition et recouvrir un certain nombre d'actions. Cela présuppose de se poser la question de quel service public conserver tel quel ? lequel modifier ? comment ? (Par exemple, souhaite-t-on continuer à ouvrir les écoles même en cas de fortes chaleurs ? préfère-t-on organiser la scolarité en ce cas dans d'autres lieux ? comment ? etc.) Le cahier adaptation propose, pour chaque domaine d'action publique locale (eau potable, assainissement, espace public, patrimoine bâti, prévention des inondations, transports collectifs, gestion de crise, réseau de froid), des points de référence pour se fixer un niveau d'ambition d'adaptation et les investissements à engager sur le mandat.
7	Méthode de chiffrage	**Les chiffrages types sont-ils à l'échelle nationale ou à l'échelle du projet ?**	La méthode chiffre des actions et non des projets. Elle détermine des enveloppes d'investissement globales en quatre temps : identifier les objectifs de la stratégie climat, les décliner en trajectoire physique (par exemple des m² à rénover), multiplier cette trajectoire par un coût unitaire, ce qui donne le besoin d'investissement climat. Les références proposées sont surtout nationales (stratégie nationale bas carbone, études I4CE), complétées par des coûts partagés par les collectivités du groupe de travail. Une fois déterminée et inscrite au PPI de la collectivité, l'enveloppe est ensuite à affiner par la collectivité projet par projet.
8	Méthode de chiffrage	**Les coûts indiqués (par exemple pour les bâtiments d'enseignement) sont-ils HT ou TTC ?**	En général, les coûts sont hors taxes. L'annexe Excel du cahier atténuation, disponible sur le site d'I4CE, rassemble l'ensemble des coûts et précise pour chacun s'il est HT ou TTC.
9	Méthode de chiffrage	**Comment sont traitées les compétences et actions déléguées (articulation commune / intercommunalité) ?**	Ce point n'a pas été approfondi en détail. La collectivité chiffre et aligne d'abord ce qu'elle est en capacité de réaliser elle-même. La fiche « aides aux autres collectivités » invite à identifier ce que d'autres acteurs du territoire réalisent en lien avec sa stratégie climat et à organiser le dialogue entre collectivités.
10	Mise en œuvre	**La méthode a-t-elle été testée sur des**	Pas à ce stade. Néanmoins, certaines collectivités qui ont co-construit la méthode ne disposait pas de PPI

N°	Thème	Question	Réponse
		territoires ruraux ?	ou de stratégie climat, ce qui a permis de prendre en compte leurs retours pour s'assurer que la méthode donne des éléments aussi aux collectivités qui sont dans ces cas de figure. La méthode ne se limite pas aux grandes collectivités : les enjeux de rénovation du patrimoine ou de transports peuvent être similaires en milieu rural. I4CE est très intéressé par les retours de collectivités rurales qui la testeraient.
11	Mise en œuvre	**Quel niveau d'ambition : faut-il tout faire d'un coup ou peut-on déployer la méthode pas à pas ?**	Le début de mandat, après le renouvellement des conseils municipaux, est la fenêtre idéale pour mener la démarche en totalité, au moment où le PPI est élaboré. Si la collectivité dispose déjà d'un PPI, elle peut commencer par chiffrer ses principales actions et mesurer ce que cela change. I4CE recommande à terme d'appliquer la méthode sur l'ensemble des actions climat.
12	Mise en œuvre	**Existe-t-il des retours d'expérience de collectivités ?**	Il n'a pas été possible d'en présenter pendant ce wébinaire. Des vidéos de témoignages (dont Bordeaux Métropole) et des présentations réalisées avec d'autres partenaires sont disponibles sur la page projet PPI aligné climat du site d'I4CE. Par ailleurs six collectivités testent la méthode et l'opérationnalisent ; les premiers résultats sont attendus début 2027. N'hésitez pas à contacter I4CE pour faire part de vos retours d'expérience.
13	Ressources	**Où retrouver le support, le replay et les outils présentés ?**	Le replay et le support (avec liens cliquables) seront mis en ligne dans quelques jours ; un mail vous préviendra. Sur le site d'I4CE, la page PPI aligné climat rassemble la synthèse pour décideurs, le guide méthodologique, les cahiers atténuation et adaptation (avec l'annexe Excel des coûts unitaires) et le jeu sérieux « Budget ambition climat ». Retrouvez aussi les ressources du réseau sur www.toten-occitanie.fr.

Contacts : réseau TOTEn, www.toten-occitanie.fr | I4CE, Laura-Lou DE JESUS, laura-lou.de-jesus@i4ce.org.